

DEFI Inter-Alliances 2025
Règlement : Alliance Française de Lyon

ARTICLE 1 – Organismes

L'Alliance Française de Lyon, association à but non lucratif, est responsable de l'organisation de la sélection locale des finalistes français.

La Fondation des Alliances Françaises, sise à Paris, est organisatrice et responsable de la finale internationale du concours "DEFI Inter-Alliances", ci-après nommé "concours", qui se tiendra à Nice le mercredi 23 juillet 2025.

ARTICLE 2 – Objet du concours

Les concurrents sont invités à participer à un questionnaire de culture générale sur la langue française et les cultures francophones, en français.

L'étape de l'Alliance Française de Lyon se déroulera en présentiel dans le hall de l'école.

Le concours se déroule en quatre étapes :

- une phase de sélection locale (20 questions) organisée par l'Alliance Française de Lyon qui aura lieu le 25 juin, à 11h00.
- une phase de finale nationale, entre les finalistes français en première partie de la Finale mercredi 23 juillet à 14h00.
- une finale internationale, entre les 6 finalistes des zones AF et le finaliste français – à la suite de la finale nationale.

Les finales nationale et internationale auront lieu en présentiel, au centre Universitaire méditerranéen (Nice) le mercredi 23 juillet à 14h.

ARTICLE 3 - Conditions et modalités de participation

La participation au concours est entièrement gratuite.

Le concours est ouvert à tous les apprenants inscrits en cours de français dans les Alliances Françaises participantes aux conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans au 15 juillet 2025
- Disposer d'un niveau de français – ou en cours d'apprentissage – A2, B1, B2, C1 ou C2
- ne pas faire partie du personnel ou du conseil d'administration d'une Alliance
- ne pas avoir le français en tant que langue maternelle

Les apprenants ne répondant pas à ces critères ne pourront pas participer.

Est considérée apprenant de l'Alliance Française de Lyon toute personne inscrite à un cours collectif de français, en présentiel, aux sessions de juin et juillet 2025.

La participation au concours implique une pleine acceptation du présent règlement, les participants devront en respecter l'ensemble des conditions. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du candidat.

Pour la phase de sélection locale en présentiel, les participants doivent impérativement utiliser leur smartphone pour répondre au questionnaire depuis l'application type Kahoot.

La finale internationale se déroulera en présentiel via une application – type Kahoot. Les finalistes devront utiliser uniquement leur smartphone, les questions étant projetés sur un écran et la connexion internet assurée par les organisateurs.

Le concours est animé uniquement en français et les questions de culture générale sont également rédigées uniquement en français.

Les réponses au questionnaire de culture générale donneront lieu à un comptage de points et à un classement :

- Le participant à la sélection locale qui aura comptabilisé le plus de points sera désigné comme finaliste et représentera l'Alliance Française de Lyon à la finale nationale et à la finale internationale – en présentiel à Nice.
- Le participant classé premier de la finale nationale (entre les finalistes des sélections locales) participera à la finale internationale en présentiel à Nice.

Le transport et l'hébergement des finalistes des AF de France seront pris en charge par les Alliances Françaises de France.

- Le participant à la finale internationale qui aura comptabilisé le plus de points sera déclaré vainqueur du concours.

Disposition particulière :

Les personnes ayant remporté une finale internationale lors des éditions précédentes (2021, 2022, 2023 et 2024) ne pourront participer au DEFI Inter-Alliances 2025.

ARTICLE 4 – Prix

Le gagnant(e) de l'étape à Lyon, hormis sa participation à la finale nationale (et potentiellement internationale) à Nice – transport et hébergement pris en charge par l'Alliance Française de Lyon, se verra également attribuer le prix suivant :

- ***Un dîner pour 2 personnes dans un restaurant lyonnais (un bon d'achat sera remis au gagnant(e)).***

La mention de ces prix sera intégrée à la communication préalable à la participation au concours.

Tous les autres frais non compris dans le prix seront à la charge des gagnants.

4.1. Validité

Les gagnants des étapes locales devront impérativement être disponibles pour se rendre en présentiel à Nice pour participer à la finale internationale le 23 juillet 2025. L'indisponibilité constitue un motif d'annulation du prix. Dans ce cas, le participant classé deuxième sera désigné lauréat de l'AF et invité à la finale nationale (et internationale).

Les gagnants des phases locales n'ont pas la possibilité de céder leur prix à un proche.

ARTICLE 5 – Droits à l'image

Tant les sélections locales que la finale internationale sont susceptibles d'être retransmises en direct ou diffusées en différé sur les sites internet et réseaux sociaux des Alliances Françaises participantes, du réseau international des Alliances Françaises, des organisateurs et des partenaires du concours.

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent les organisateurs à utiliser leurs nom, prénom, image ainsi que l'indication de leur ville et pays de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur les sites internet et les réseaux sociaux des organisateurs et des partenaires du concours, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que la dotation offerte pour cette opération.

La participation à la présente opération implique l'autorisation de diffusion de l'image des participants, s'ils sont déclarés gagnants (locaux, nationaux, ou internationaux), auprès des organisateurs à reproduire et exploiter leurs participations, leurs noms et leurs images sur tous supports (site Internet ; réseaux sociaux ; presse ; événements ; etc.) à des fins de promotion de l'opération, dans l'année suivant celle-ci. Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation. Les participants reconnaissent que l'utilisation de leur image ne constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur de l'opération. De plus, les participants reconnaissent qu'ils n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

ARTICLE 6 – Responsabilités

6.1 Responsabilités des organisateurs

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, ou de toute autre cause, le concours devait être reporté, écourté ou annulé. Les organisateurs se réservent par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion, fraude, défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle des organisateurs et ayant

entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du concours. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des participants, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient entraîner des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

Aussi, les participants ne pourront réclamer quelconque indemnisation en cas d'incidents comme susmentionnés, de modification ou annulation du concours.

6.2 Responsabilités des participants

Il est expressément rappelé qu'il est de la seule responsabilité des participants de s'assurer que les informations qu'ils fournissent lors de leur inscription au concours, notamment leurs coordonnées, sont correctes et sincères, et qu'elles leur permettront de participer au concours.

Les participants sélectionnés pour prendre part à la sélection nationale et la finale internationale devront s'assurer qu'ils sont disponibles aux dates précisées. Dans le cas où ils ne seraient pas disponibles à ces dates, et quelle que soit la raison, leur participation sera de fait annulée.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation des participants au concours se fait sous leur entière responsabilité.

La participation au concours implique une attitude loyale, dans le respect du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier, sans préavis, et/ou de ne pas attribuer de prix à tout participant ayant méconnu les dispositions du règlement.

Les organisateurs se réservent également le droit de révoquer la participation de tout participant, si sa conduite est jugée inappropriée.

En s'inscrivant à ce concours, les participants acceptent tacitement les dispositions du présent règlement et autorisent les Alliances Françaises participantes et organisatrices à diffuser leur nom ainsi que leurs données qui les identifient ou pourraient conduire à leur identification.